



DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BRESSE VALLONS

Accusé de réception en préfecture
001-200086965-20250227-D2025_02_17-DE
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2025

Délibération n° 2025-02-17

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse Vallons.

Date de la convocation : 21 février 2025.

Présents : Mmes Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Christelle VIVERGE, Régine LOSSEROY ; MM. Jean-Pierre PICHOD, Michel BELLATON, Pierre MICHELARD, Gilles PERDRIX, Alain MOTTET, Pascal RAFFIN ; Mmes Laurence MAITREPIERRE, Claire DOUCET, Anne-Laure BONNAIRE, Isabelle MOREL, Aurélie DENIAU, Marie-Eve SOUPE.

Excusés ayant donné procuration :

Sébastien JEANSON donne procuration à Virginie GRIGNOLA-BERNARD.

Philippe BEREZIAT donne procuration à Michel BELLATON.

Guillaume RIGOLLET donne procuration à Christelle VIVERGE.

Julie SUBTIL donne procuration à Régine LOSSEROY.

Absent excusé : Raphaël BERNARD.

Secrétaire de séance : Régine LOSSEROY.

Nombre de membres : en exercice : 20 - Présents : 15 - Représentés : 4 - Votants : 19.

OBJET – Convention de partenariat avec la société STORENGY dans le cadre du projet communal HABITER DEMAIN

Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD Maire expose que la commune de Bresse-Vallons souhaite porter et accompagner un projet de création d'un quartier partagé et frugal, sur une parcelle de 14 472 m² située sur la commune de Bresse Vallons (à Etrez).

Face à la crise climatique et économique, la collectivité souhaite développer un habitat partagé afin de mieux répondre aux enjeux de transition écologique, notamment par son approche collaborative. Cette démarche citoyenne et collective génère plus de solidarité et de mixité et doit permettre d'inventer ensemble des modes de vie plus frugaux et résilients afin d'insuffler de nouvelles dynamiques territoriales.

Ce projet est l'occasion pour notre territoire de promouvoir des façons de vivre de manière simple et modérée, en utilisant les ressources de manière sobre et durable, tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

Afin de construire ce projet, la commune a organisé un évènement d'une semaine, sur le terrain du futur quartier en ouvrant une « Zone à débattre » où ont été conviés tous les citoyens souhaitant participer à la définition du futur quartier, et plus largement de ce que pourrait être un quartier idéal en 2050.

Du 23 au 29 septembre, la commune de Bresse-Vallons et ses partenaires ont rassemblés des acteurs professionnels, des citoyens engagés et le grand public autour d'un programme de plus de 30 ateliers, débats, tables rondes, conférences, entrecoupés de moments festifs. Un Hackathon a permis aux citoyens et professionnels de travailler en équipe sur des propositions concrètes d'aménagement de futurs quartiers.

La société STORENGY France est présente sur le territoire d'Etrez depuis 1979 et contribue à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel des 11 millions de consommateurs français et plus particulièrement de ceux qui se trouvent dans la région Rhône-Alpes. En complément de son activité principale l'entreprise développe une série d'actions de de soutiens aux initiatives d'intérêts publics notamment ceux en lien avec la transition énergétique.

La mise en place d'une convention de mécénat entre la société STORENGY FRANCE et la collectivité permet ainsi l'organisation de la réflexion préalable à la création du futur lotissement partagé et frugal de Bresse Vallons.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 0
UNANIMITE des suffrages exprimés**

-  **APPROUVE** les termes de la convention de mécénat entre la société STORENGY FRANCE et la commune de Bresse Vallons,
-  **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Virginie GRIGNOLA-BERNARD

